

Extrait des délibérations du conseil communautaire de la communauté des communes du centre-ouest

Objet : Budget communautaire : Convention d'objectifs : Attribution d'une subvention à l'office de sport

Séance du 15 avril 2024

2^{ème} convocation

Délibération n°25

Nombre de conseillers

En exercice : 40

Présents : 7

Absents : 33

Votants : 9

- dont « pour » : 9

- dont « contre » : 0

- dont abstention : 0

Le conseil communautaire de la Communauté de Communes du Centre-Ouest, convoqué le 07 avril 2024 suite à l'absence de quorum constatée ce jour, s'est réuni sous la présidence de M. IBRAHIMA Said Maanrifa, dans la salle de réunion de la 3CO, le lundi 15 avril 2024 à 13 heures.

Présents :

IBRAHIMA Said Maanrifa, ATTIBOU Zainati, BOINA Rifay Raim, ISSOUFFI Ramadani, MADI OUSSINI Mohamadi, MOHAMED Zainaba, MROIVILI Mouhamadi Moindjié.

Absents :

AHMED COMBO Papa, SAID Mariame, ABDOU COLO Nassuhati, ABDOU ELOIHIDE Dhatia, ADAM Ahmed, BOINA M'ZE Salim, MIKIDADI Madihali, MOHAMED MROUDJAE Issoufa, RAMA Ahmed, RIDHOI Zainabou, YSSOUMAIL Ahamadi, ABDOU Fatima, ABDOURAHAMANE Céline, ANDJILANI Housséni, BOINAIDI Habachia, BOURA ZOUNAKI Fatima, CHANRANI Daoudou, Houssamoudine ABDALLAH, NOUDJOUR Madi Assani, SAID-SOUFFOU Soula, YSSOUFI Chaidati, ABDALLAH Oidhuati, ABDOU Mohamed, AMBDI Youssouf, DIGO Popina, HALIDI Hadidja, MADI Fatima, MROIVILI MOILIM Amina, SIAKA Ahamada, BACAR Inchaty Soilihi, MDALLAH Anlamati, CHANFI Bibi, ALLAOUI Mohamed.

Absents représentés :

M. CHANRANI Daoudou représenté par M IBRAHIMA Said Maanrifa

M. MIKIDADI Madihali représenté par M. MROIVILI Mouhamadi Moindjié.

Secrétaire de séance : M BOINA Rifay Raim

Vu la délibération du conseil communautaire n°46 en date du 14 décembre 2018 portant volonté de création d'un l'office intercommunal des sports sous forme associative,

Vu la création de l'office intercommunal des sports du Centre-Ouest publiée au journal officiel le 11 mai 2019,

Vu les statuts de l'office intercommunal des sports du Centre-Ouest,

Vu la délibération n° 40 du conseil communautaire en date du 28 mai 2022 validant la convention pluriannuelle d'objectifs à intervenir entre la 3co et l'OIS,

Vu le projet de l'office intercommunal des sports pour la période 2022-2025 portant sur :

- La promotion des initiatives tendant à répandre et développer la pratique pour tous de l'éducation physique et sportive, des activités de loisir à caractère sportif et de la médecine sportive,
- La contribution à un développement cohérent des activités physiques et sportives au sein de la communauté de communes et l'établissement d'un projet sportif communautaire actualisé périodiquement,

Considérant que le projet de l'office intercommunal des sports pour la période 2022-2025 est décliné comme suit :

- Objectif n°1 : Faire l'état des lieux des chemins de randonnée pédestre et VTT de la 3co
- Objectif n°2 : Coordonner et développer les activités sportives sur l'ensemble du territoire de la 3co,
- Objectif n°3 : Faire l'état des lieux de l'offre sportive et promouvoir les activités physiques et sportives dans l'intercommunalité.
- Objectif n°4 : accompagnement des associations et clubs

Vu le budget prévisionnel et les perspectives pluriannuelles pour mener à bien le projet 2022-2025, communiqués par l'office intercommunal des sports,

Vu le rapport d'activité 2023 produit par l'OIS démontrant le bon usage de la subvention communautaire de l'exercice 2023,

Vu le courrier de M le président de l'office de sport en date du 11 décembre 2023 sollicitant de la 3CO l'attribution d'une subvention de fonctionnement d'un montant de 185.000 € au titre de l'année 2024 afin de pouvoir engager son projet pour la période 2022/2025 et une subvention d'un montant de 35.000 € pour assurer l'animation du festival des sports de nature organisé par l'OIS à M'Tsangabeach sur la commune de Sada,

Considérant que le compte de résultat de l'OIS fait apparaître un excédent à l'issue de l'exercice 2023 de 115.779,26 € qui n'apparaît pas dans les reports sur l'exercice 2024

Le Conseil Communautaire après en avoir délibéré, à l'unanimité,

DECIDE

- 1. L'attribution à l'office de sport d'une subvention d'un montant total de 185.000 € au titre de 2024, dans le respect de l'engagement pris par la 3co vis-à-vis de l'OIS au regard du prévisionnel d'évolution budgétaire 2022-2026 fourni par celui-ci en 2022.**
- 2. Autorise Monsieur le Président à faire application de la présente délibération.**

Fait et délibéré le 15/04/2024

Ont signé les membres présents

Pour extrait conforme au registre

Le président de la 3CO

Signé par : Saïd Maanrifa IBRAHIMA
Date : 18/04/2024
Qualité : Président

M. IBRAHIMA Saïd Maanrifa
Président de la Communauté
des Communes du Centre Ouest